

Étude des crédits

2018-2019

**Demandes de renseignements particuliers
du deuxième groupe d'opposition**

Condition féminine

**RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

**MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE
VOLET CONDITION FÉMININE**

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE

197. La liste et une copie de tous les avis demandés au Secrétariat à la condition féminine par un ministère, un organisme ou un cabinet ministériel et tout secteur visé par la Loi pour 2016-2017 et 2017-2018.
198. Ventilation des budgets alloués pour combattre le phénomène de la violence conjugale et familiale en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019. Bilan des mesures entreprises depuis le 1er avril 2006 pour venir en aide aux femmes et enfants victimes de violence conjugale et familiale et pour combattre ce phénomène.
199. Sommes investies dans la sensibilisation et la lutte aux agressions sexuelles pour 2016-2017 et 2017-2018 et prévisions pour 2018-2019. Bilan des actions posées jusqu'à maintenant.
200. Pour 2016-2017 et 2017-2018, liste des organismes offrant des services aux agresseurs sexuels ayant reçu un soutien financier par l'intermédiaire du programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSS. Pour chaque organisme, montant du soutien financier reçu pour 2016-2017 et 2017-2018. Ventiler la liste des organismes par région administrative.
201. Pour 2016-2017 et 2017-2018, liste des organismes offrant des services aux victimes d'agressions sexuelles ayant reçu un soutien financier par l'intermédiaire du programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSS. Pour chaque organisme, montant du soutien financier reçu pour 2016-2017 et 2017-2018. Ventiler la liste des organismes par région administrative.
202. Pour 2016-2017 et 2017-2018, liste des organismes de prévention auprès des jeunes ayant reçu un soutien financier par l'intermédiaire du programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSS. Pour chaque organisme, montant du soutien financier reçu pour 2016-2017 et 2017-2018. Ventiler la liste des organismes par région administrative.
203. Concernant le Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes » pour les années 2016-2017 et 2017-2018, indiquez :
 - e) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
 - f) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
 - g) le montant qui leur a été accordé;
 - h) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
204. Concernant le programme « À égalité pour décider » pour les années 2016-2017 et 2017-2018, indiquez :
 - a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
 - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
 - c) le montant qui leur a été accordé;

- d) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
205. Concernant le programme « Accords avec le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine pour le développement de partenariats en région », pour les années 2016-2017 et 2017-2018, pour chaque Table ayant reçu la subvention de 20 000 \$, indiquez le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention.
206. Concernant le Conseil du statut de la femme, pour les trois dernières années financières :
- a) Liste des effectifs en poste, ventilés par région
 - b) Budget alloué, ventilé par grandes catégories
 - c) Liste des avis remis au gouvernement
207. Sommes investies dans la sensibilisation et la lutte aux agressions sexuelles pour, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, notamment dans le cadre de la Politique québécoise en matière d'agressions sexuelles, et prévisions pour 2018-2019. Bilan des actions posées jusqu'à maintenant.
208. Concernant les CAVACs :
- a) ventilation régionale et interrégionale du financement alloué pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;
 - b) liste de tous les organismes qui ont été financés en indiquant pour chacun le montant reçu et la nature de leurs activités.
209. Concernant les CALACS :
- a) ventilation régionale et interrégionale du financement alloué pour les années 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;
 - b) liste de tous les organismes qui ont été financés en indiquant pour chacun le montant reçu et la nature de leurs activités.
210. Pour chaque demande d'aide financière acceptée concernant la condition féminine en 2016-2017 et 2017-2018:
- a. le nom du demandeur et/ou du projet;
 - b. secteur d'intervention;
 - c. objectifs visés par la demande d'aide;
 - d. aide financière octroyée.

P. 197 LA LISTE ET UNE COPIE DE TOUS LES AVIS DEMANDÉS AU SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PAR UN MINISTÈRE, UN ORGANISME OU UN CABINET MINISTÉRIEL ET TOUT SECTEUR VISÉ PAR LA LOI POUR 2016-2017 ET 2017-2018.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits 2018-2019.

P. 198 VENTILATION DES BUDGETS ALLOUÉS POUR COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE EN 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2017-2018 ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019. BILAN DES MESURES ENTREPRISES DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2006 POUR VENIR EN AIDE AUX FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE ET POUR COMBATTRE CE PHÉNOMÈNE.

Le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* (Plan d'action 2012-2017) est le troisième découlant de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Il regroupe dix ministères et organismes responsables des 135 engagements qui y sont inscrits, lesquels sont répartis en deux volets : général et autochtone.

Entre le moment de son lancement, en décembre 2012, et le 31 mars 2017, près de 525 millions de dollars ont été investis par le gouvernement pour prévenir et contrer la violence conjugale.

Un bilan témoignant de la réalisation des 135 mesures prises par les ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre de ce plan a été rendu public sur le site du Secrétariat à la condition féminine.

Entre le 1^{er} avril 2017 et le 28 février 2018, le SCF a investi un montant de 563 278 \$:

- Campagne gouvernementale de sensibilisation / volet violence conjugale : 300 000 \$;
- Appel de projets en matière de sensibilisation à la violence conjugale : 227 528 \$;
- Soutien aux activités de sensibilisation organisées à l'occasion des journées annuelles d'action contre la violence faite aux femmes : 35 750 \$.

Dans le but de réaffirmer l'importance de prévenir, de dépister et de contrer la violence conjugale, le gouvernement du Québec a annoncé le 21 décembre 2017 la prolongation du Plan d'action 2012-2017 afin de mener une démarche de consultation qui conduira à l'élaboration d'un nouveau plan d'action.

Les mesures du Plan d'action 2012-2017 qui se poursuivent au-delà de l'année 2017 sont au nombre de 93. Il s'agit de 65 mesures du volet général et de 28 mesures du volet autochtone. Plusieurs de ces mesures sont intégrées aux pratiques des ministères et organismes concernés, par exemple le financement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Les 41 mesures qui concernaient des activités ou projets ayant une échéance déterminée ont été complétées. Il s'agit par exemple de projets de recherche ou d'activités ponctuelles.

La mise en œuvre des actions de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (la Stratégie) est assortie de 44 M\$.

Le financement des actions dites « récurrentes » en annexe de la Stratégie est estimé à 156 M\$ pour la période 2016-2021. Pensons notamment au soutien financier aux organismes venant en aide aux victimes d'agression sexuelle, quels que soient leur âge et leur sexe, dont la plupart sont des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

Considérant les investissements supplémentaires annoncés en 2017-2018 notamment suite au Forum sur les agressions et le harcèlement sexuel, le financement total de l'action gouvernementale en matière de violences sexuelles se chiffre donc à 250 M\$ pour 2016-2021.

Le Secrétariat à la condition féminine a confirmé des subventions à plusieurs organismes pour 2017-2018 (se référer à l'annexe 199).

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021	
Aperçu des projets financés par le Secrétariat à la condition féminine (sommes engagées entre le 1^{er} avril 2017 et le 28 février 2018)	
Projet/activité	Montant
Campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violences sexuelles (Agressions sexuelles et exploitation sexuelle)	700 000,00 \$
Appel de projets : Sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelles 2017-2018 : 11 des 21 projets financés concernent les violences sexuelles. CALACS Châteauguay (30 562 \$), CLES (35 000 \$ et 34 824 \$), Éducaloi (32 800 \$), GAPI (10 486 \$), Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (35 000 \$), RÉZO (33 977 \$), Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec (29 310 \$), UQÀM (34 986\$), Viol-Secours (5 350 \$ et 8 880 \$).	291 175,00 \$
Prévention agressions sexuelles population générale : GAIHST pour la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal pour la mise à jour, la traduction et la réimpression du Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle	67 430,00 \$
Prévention de l'exploitation sexuelle : Le Phare des Affranchies pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les conséquences de l'exploitation sexuelle à l'occasion du Grand Prix de Montréal	17 700,00 \$

P. 200 POUR 2016-2017 ET 2017-2018, LISTE DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX AGRESSEURS SEXUELS AYANT REÇU UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS. POUR CHAQUE ORGANISME, MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER REÇU POUR 2016-2017 ET 2017-2018. VENTILER LA LISTE DES ORGANISMES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

P. 201 POUR 2016-2017 ET 2017-2018, LISTE DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE AYANT REÇU UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS. POUR CHAQUE ORGANISME, MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER REÇU POUR 2016-2017 ET 2017-2018. VENTILER LA LISTE DES ORGANISMES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

P. 202 POUR 2016-2017 ET 2017-2018, LISTE DES ORGANISMES DE PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES AYANT REÇU UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS. POUR CHAQUE ORGANISME, MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER REÇU POUR 2016-2017 ET 2017-2018. VENTILER LA LISTE DES ORGANISMES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

Le programme de Soutien aux organismes communautaires (PSOC) est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

- P. 203 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À DES INITIATIVES DE PARTENARIAT « ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » POUR LES ANNÉES 2016-2017 ET 2017-2018, INDIQUER :
- A. LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION;
 - B. LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES;
 - C. LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ;
 - D. FOURNIR ÉGALEMENT LA LISTE DES PROJETS QUI ONT ÉTÉ REJETÉS POUR CHAQUE PROGRAMME.
-

Les informations relatives aux projets sont fournies en annexe du présent document.

Les projets financés devaient permettre, notamment aux organismes porteurs, de mobiliser des partenaires nationaux, régionaux ou locaux issus des milieux autochtones, institutionnels ou communautaires, afin de mettre leurs ressources financières, matérielles et humaines en commun pour réaliser un projet visant l'atteinte de l'égalité de fait.

Projets financés en 2017-2018 (du 1^{er} avril 2017 au 28 février 2018)		
Organisme	Titre du projet	Montant octroyé
MIREPI Maison d'hébergement inc.	Un petit autocollant qui en dit long... sensibilisons les salons de coiffure de la région de Portneuf	7 128 \$
Escale de l'Estrie	Pour que ça change	24 672 \$
Bouclier d'Athéna Services familiaux	La violence conjugale et le processus judiciaire : Sensibiliser et outiller les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles	35 000 \$
Centre de solidarité lesbienne (CSL)	Violence conjugale entre femmes : vaincre collectivement	23 640 \$
Femmes du monde à Côte-des-Neiges	Violence conjugale : parlons-en!	4 480 \$
Donnes-toi une chance	Soirées d'information aux conjointes	5 860 \$
L'Antre Hulloise inc.	Prévenir, c'est agir!	32 333 \$
Maison des femmes de Sept-Îles	L'Univers de Roxane	35 000 \$
Maison l'Esther	Vous n'êtes pas folle	24 415 \$
Carrefour pour Elle	À cœur égal	35 000 \$
Centre Cyber-Aide	EN TANT QUE - Phase 2	45 000 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes	13 000 \$
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale	Campagne de sensibilisation à la violence conjugale dans le cadre des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes	9 750 \$
Fédération des femmes du Québec	Campagne 2017 des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes	13 000 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Comité condition féminine Baie-James	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
ConcertAction femmes Estrie	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Récif-02	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$

Regroupement des femmes de la Côte-Nord	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Réseau des femmes des Laurentides	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Regroupement pour la valorisation de la paternité	Cinquième édition de la Semaine québécoise de la paternité	1 200 \$

- P. 204 CONCERNANT LE PROGRAMME « À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER » POUR LES ANNÉES 2016-2017 ET 2017-2018, INDIQUER :
- A. LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION;
 - B. LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES;
 - C. LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ;
 - D. FOURNIR ÉGALEMENT LA LISTE DES PROJETS QUI ONT ÉTÉ REJETÉS POUR CHAQUE PROGRAMME.
-

Le programme de soutien financier « À égalité pour décider » n'existe plus.

Désormais, c'est le Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui permet le financement de projets des partenaires dans le cadre de la réalisation des actions de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

Le volet VI de ce programme « Pour la parité dans les lieux décisionnels » est consacré à l'augmentation de la représentation des femmes en politique et dans les lieux décisionnels en vue de favoriser la parité dans les différents milieux.

P. 205 CONCERNANT LE PROGRAMME « ACCORDS AVEC LE RÉSEAU ET LES TABLES DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS EN RÉGION », POUR LES ANNÉES 2016-2017 ET 2017-2018, POUR CHAQUE TABLE AYANT REÇU UNE SUBVENTION DE 20 000 \$, INDIQUER LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION.

La « poursuite et bonification du soutien financier consacré aux Tables de concertation régionales de groupes de femmes » (anciennement le programme « Accords avec le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine pour le développement de partenariats en région ») est inscrite au volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 intitulée « Soutenir des projets concrets d'envergure locale, régionale et nationale portant sur les grandes orientations de la Stratégie et privilégiant le développement de partenariats diversifiés et tenant compte de la dimension intersectionnelle » de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (Stratégie). Elle vise à développer le partenariat existant entre le Secrétariat à la condition féminine, les Tables de concertation régionales de groupes de femmes (Tables) et le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec (Réseau) dans la perspective de la mise en œuvre des orientations de la Stratégie. Ce partenariat permettra aux Tables et à leur Réseau de mettre à profit leur expertise régionale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'enveloppe financière annuelle consacrée aux Tables a été bonifiée de 50 %. Une subvention de 30 000 \$ a ainsi été versée à chacun des organismes suivants pour l'année 2017-2018 dans le cadre de ces ententes :

- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent;
- Table de concertation des groupes de femmes Saguenay–Lac-Saint-Jean Récif 02;
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix);
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie;
- ConcertAction Femmes Estrie;
- Table des groupes de femmes de Montréal;
- Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR);
- Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Regroupement des femmes de la Côte-Nord;
- Comité condition féminine Baie-James;
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
- Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches;
- Table de concertation de Laval en condition féminine;
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière;
- Réseau des femmes des Laurentides;
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie;
- Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec;
- Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec.

- P. 206 CONCERNANT LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES :
- A) LISTE DES EFFECTIFS EN POSTE, VENTILÉ PAR GRANDES CATÉGORIES
 - B) BUDGET ALLOUÉ, VENTILÉ PAR GRANDES CATÉGORIES
 - C) LISTE DES AVIS REMIS AU GOUVERNEMENT
-

Cette demande sera répondue par le Conseil du statut de la femme.

P. 207 SOMMES INVESTIES DANS LA SENSIBILISATION ET LA LUTTE AUX AGRESSIONS SEXUELLES POUR 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE, ET PRÉVISIONS POUR 2018-2019. BILAN DES ACTIONS POSÉES JUSQU'À MAINTENANT.

Veillez vous référer à la question 199.

P. 208 CONCERNANT LES CAVAC :

- A. VENTILATION RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE DU FINANCEMENT ALLOUÉ POUR LES ANNÉES 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018;
 - B. LISTE DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS EN INDIQUANT POUR CHACUN LE MONTANT REÇU ET LA NATURE DE LEURS ACTIVITÉS.
-

Le financement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) est sous la responsabilité du ministère de la Justice.

P. 209 CONCERNANT LES CALACS :

- A. VENTILATION RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE DU FINANCEMENT ALLOUÉ POUR LES ANNÉES 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018;
 - B. LISTE DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS EN INDIQUANT POUR CHACUN LE MONTANT REÇU ET LA NATURE DE LEURS ACTIVITÉS.
-

Le financement des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

P. 210 POUR CHAQUE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉE CONCERNANT LA CONDITION FÉMININE EN 2016-2017 ET 2017-2018 :

- A. NOM DU DEMANDEUR ET/OU DU PROJET;
 - B. SECTEUR D'INTERVENTION;
 - C. OBJECTIFS VISÉS PAR LA DEMANDE D'AIDE;
 - D. AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE.
-

Veillez vous référer aux questions 199, 203 et 205.